

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2021

Plan de cours
CRI 2410L - Pénologie
Mercredi 13h à 16h

Professeur :
Chloé Leclerc
chloe.leclerc@umontreal.ca

Auxiliaire d'enseignement :
Roxane Perrin-Plouffe : roxane.perrin-plouffe@umontreal.ca

Description du cours

Ce cours a pour objet d'amener les étudiants à connaître les fondements théoriques et juridiques de la peine; à réfléchir sur le système pénal et ses impacts; à connaître le processus pénal de détermination de la peine, et finalement à analyser les différentes peines et leurs alternatives. Dans le cadre de ces connaissances il s'agit d'analyser plus globalement les tendances en politique pénale dans les sociétés occidentales contemporaines et plus particulièrement au Canada et aux E-U.

Objectifs du cours

- Connaître les lois et les pratiques pénales à l'égard des délinquants adultes.
- Comprendre les principes fondamentaux et les discours théoriques autour des peines.
- Connaître le processus de détermination des peines.
- Analyser le système pénal et réfléchir aux solutions de rechange à ce système.
- Réfléchir sur la place du système pénal dans les sociétés occidentales actuelles.

Approches pédagogiques

Ce cours s'inspire de la pédagogie *active* et *inclusive* et il est donné sous le principe de la *classe inversée*. Chaque module du cours présente une formule similaire qui inclue : 1) une vidéo présentant une partie de la matière, 2) des ressources à consulter (article, livre, documentaire, conférence), 3) une présentation/discussion via la plate-forme zoom et, 4) une discussion en sous-groupe aussi via zoom. Pour chaque activité, des questions et des consignes détaillées sont données pour guider l'étudiant dans ses apprentissages.

S'inspirant des principes de la *classe inversée*, les étudiants sont invités à faire «les classes à la maison, les devoirs en classe». La préparation au cours est primordial au succès. Vous devez consulter les activités du module AVANT la rencontre zoom de manière à pouvoir participer aux échanges, créer le savoir et contribuer à vos propres apprentissages.

Le cours s'inscrit également dans les grands principes de la *pédagogie inclusive* en offrant plusieurs formats d'apprentissage (vidéo, lecture, discussion) et d'évaluation et en privilégiant le plus possible l'autonomie des étudiants dans le choix du moment et du format de leur apprentissage et de l'avancement de leur travaux.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Trois modalités d'évaluation sont utilisées : 1) La participation à des discussions en sous-groupe (20%), 2) Des travaux d'équipe (2 fois 25%) et, 3) Un travail individuel (30%).

	Pondération (%)	Date de remise
Participation aux discussions		
Module 2	20 (6 x 3,33%)	28 janvier
Module 3		4 février
Module 5		28 février
Module 6		11 mars
Module 7		18 mars
Module 8		24 mars
Travail d'équipe		
Bloc 1	25	10 mars
Bloc 2	25	7 avril
Travail individuel		
Bloc 3	30	28 avril

Un document *Consignes pour les travaux* détaille les consignes générales et spécifiques pour les trois travaux et la grille d'évaluation.

Pour s'assurer du bon déroulement du travail d'équipe, les étudiants sont invités à rédiger un contrat d'équipe (envoyé à tous les membres en guise de signature) dans lequel ils inscrivent la division du travail (ce que chacun s'engage à faire) et les dates de remise des travaux. L'étudiant qui ne respecte pas ses engagements peut se voir appliquer une pénalité de non-respect de contrat (entre 10 à 20%). Cette pénalité permet à l'équipe d'obtenir une ou deux journées supplémentaires (sans pénalité) pour revoir la partie remise en retard par l'étudiant pénalisé. L'étudiant qui n'a rien remis à son équipe le jour de la remise du travail et qui n'a pas communiqué avec elle pour convenir d'une nouvelle entente se voit automatiquement exclu de l'équipe. Ainsi, si une équipe fait la démonstration qu'un membre n'a pas contribué au travail final, ce dernier est exclu de l'équipe et il a 5 jours pour rendre le travail de manière autonome (avec les pénalités qui s'appliquent, soit 30%).

Barème de notation

La note littérale finale est établie selon une logique de rangs qui s'inspire du tableau suivant (les pourcentages donnent une approximation, mais ils sont adaptés selon la distribution des notes obtenues cette année).

Grille de conversion des rangs (1 ^{er} cycle)			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3 4 3,7	A+ A A-	Excellent	8% 25%
3,3 3 2,7	B+ B B-		Très bon 35%
2,3 2 1,7	C+ C C-		Bon
1,3 1	D+ D	Passable	
0	E	Échec	0%

Déroulement des cours

Chaque module comprend différentes activités.

Activité 1. Vidéo interactive

La professeur présente, via des capsules vidéo, une partie de la matière du cours. Des questions sont intégrées aux capsules pour aider l'étudiant à intégrer la matière. Les questions ne comptent pas dans l'évaluation du cours. Les vidéos doivent être visionnés *avant le cours* pour faciliter l'intégration de la matière et alimenter les discussions en sous-groupe.

Activité 2. Ressources

La professeur met à disposition des étudiants un certain nombre de ressources qui doivent être consultées, pour les discussions et la réalisation des travaux. Un effort a été fait pour offrir différents format de ressources (article, livre, documentaire, conférence vidéo, etc.) portant sur des thématiques variées. L'étudiant est invité à approfondir une ressource par module. Un document *Consignes sur les ressources* informe sur les ressources offertes, le grand thème qu'elle couvre dans le module et les questions que l'étudiant doit garder en tête dans sa consultation de la ressource.

Activité 3 : Une présentation synchrone (Zoom)

Cette rencontre permet de présenter de la nouvelle matière, revenir sur les connaissances présentées dans les autres activités ou encore proposer des activités permettant l'intégration de la matière par le biais de sondage, discussion, etc. Les étudiants sont invités à se connecter chaque semaine à 13h à la plateforme zoom pour la début de la séance.

Une présentation power point accompagne chaque séance. Celle-ci sera disponible avant la séance en format ppt pour faciliter la prise de note.

Les séances sont enregistrées et seront déposées sur le site Studium.

Activité 4. Discussion en sous-groupe

Plusieurs modules des blocs 1 et 2 se terminent par une discussion en sous-groupes. Les discussions seront réalisées avec votre équipe de travail. Un document *Consignes sur les discussions en sous-groupe* permet de vous préparer à la discussion en indiquant la matériel à consulter et en ciblant les questions qui devront être abordées pendant la discussion. Pendant les rencontres, vous êtes invités à noter vos réflexions, idées et arguments dans un document collaboratif (FRAMAPAD) qui doit être remis après certains modules pour une évaluation de la qualité de votre participation à la discussion. Arrivé préparé pour les discussions vous aidera à avancer votre travail chaque semaine.

Plan de travail

Le cours est divisé en trois blocs comprenant au total 10 modules et deux séances de travail. Le tableau ci-dessous présente chacun des modules avec le détails des activités prévues chaque semaine

		20 janvier	27 janvier	3 février	10 février	17 février
Module 1 – Introduction	Activité 1. Introduction à la pénologie					
	Activité 1b. Questionnaire					
	Activité 2. Ressources (Chapitre)					
	Activité 3. Présentation du cours					
Module 2 – Fondements et objectifs de la peine	Activité 4. Discussions en sous-groupe (Présentation des équipes)					
	Activité 1a. Les fondements de la peine					
	Activité 1b. Les finalités de la peine					
	Activité 2. Ressources (jugements écrits)					
Module 3 – Les sources d’injustice dans le système pénal	Activité 3. Retour sur les fondements et finalités de la peine					
	Activité 4. Discussions en sous-groupe (Luc, Paul et Michel)					
	Activité 1a. La disparité					
	Activité 1b. La discrimination					
Module 4 – Les principes d’encadrement de la peine	Activité 2. Ressources (livre, documentaire ou rapport)					
	Activité 3. Retour sur la disparité et la discrimination					
	Activité 4. Discussions en sous-groupe (le racisme dans notre système)					
	Activité 1a. Les lignes directrices					
Module 4 – Les principes d’encadrement de la peine	Activité 1a. L’approche canadienne					
	Activité 2. Ressources (article ou rapport)					
	Activité 3. Comparaison des modèles d’encadrement					
	Séance de travail de groupe – TP1					

		24 février	3 mars	10 mars	17 mars	24 mars	31 mars
Module 5 – La peine de mort	Activité 1a. Peine de mort et injustice (Stevenson)		Semaine de lecture				
	Activité 1b. Peine de mort et injustice (Dow)						
	Activité 2. Ressources (article ou rapport)						
	Activité 3. Conférence de Charles Perroud						
	Activité 4. Discussions en sous-groupes						
Module 6 – La prison	Activité 1a. La prison						
	Activité 1b. Les enjeux de la prison						
	Activité 2. Ressources (documentaire)						
	Activité 3. Réformer ou abolir la prison?						
	Activité 4. Discussions en sous-groupe (enjeux et meilleures pratiques)						
Module 7 – La libération conditionnelle	Activité 1a. Les libérations conditionnelles (Balado)						
	Activité 1b. Les peines consécutives (Balado)						
	Activité 2. Ressources (jugement, rapport, article)						
	Activité 3. Tendances et enjeux en matière de libération conditionnelle						
	Activité 4. Discussion en sous-groupe (enjeux et meilleures pratiques)						
Module 8 – Les alternatives à la prison	Activité 1a. Les alternatives à la prison						
	Activité 1b. L'emprisonnement avec sursis						
	Activité 2. Ressources (article ou chapitre)						
	Activité 3. Les notions d'équivalences et d'interchangeabilité						
	Activité 4. Discussions en sous-groupe (enjeux et meilleures pratiques)						
	Séance de travail de groupe – TP2						

		7 avril	14 avril
Module 9- Modèle de justice	Activité 1. La justice traditionnelle et ses conséquences		
	Activité 2. Ressources (documentaire et article)		
	Activité 3. Conférence sur la justice réparatrice		
Module 10– Avenir de la justice	Activité 2. Ressources (Chapitre ou article)		
	Activité 3. Évolution de la justice		

Références bibliographiques

Les ressources obligatoires se trouvent dans le document *Consignes sur les Ressources*.

Les références suivantes sont complémentaires au cours.

- Beccaria, C. (1764). *Des délits et des peines*. Paris : Flammarion, 1991.
- Commission canadienne sur la détermination de la peine (1987). *Réformer la sentence : une approche canadienne. Rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine*. Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada.
- Cusson, M. (1987). *Pourquoi punir?* Paris : Dalloz.
- Doob, A.N. (2012) *Principled Sentencing, Politics, and Restraint in the Use of Imprisonment: Canada's Break with its History*. *Champ Penal/Penal Field*, IX.
- Dadour, F. (2007). *De la détermination de la peine : principes et application*. Markham: LexisNexis.
- Dumont, H. (1993). *Pénologie: le droit canadien relatif aux peines et sentences*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Feeley, M.M., Simon, J. (1992). *The New Penology : Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications*. *Criminology*, 30(4), 449-474.
- Feeley, M.M., Simon, J. (1994). *Actuarial Justice: the Emerging New Criminal Law*. In *The Futures of Criminology* (Nelken, ed). London: Thousand Oaks, Sage, 173-201.
- Forst, B. (2004). *Errors of justice: Nature, sources and remedies*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Garland, D. (2001). *The Culture of Control: Crime and social Order in Contemporary Society*. Chicago: University of Chicago Press.
- McCormick, K.R., Visano, L.A. (1992). *Canadian Penology : advanced Perspectives and Research*. Toronto: Canadian Scholars' Press.
- Mahon, M. (1990). *Net-Widening - Vagaries in the Use of a Concept*. *British Journal of Criminology*, 30 (2), 121-149.
- Mary, Ph. (2001). *Pénalité et gestion des risques : vers une justice « actuarielle » en Europe? Déviance et société*, 25 (1), 33-51.
- May, D.C., Wood, P.B., Mooney, J.L., Minor, K.I. (2005). *Predicting Offender-Generated Exchange Rates: Implications for a Theory of Sentence Severity*. *Crime & Delinquency*, 51 (3), 373-399.
- Nuffield, J. (1982). *La libération conditionnelle au Canada. Recherches en vue d'une normalisation des décisions*. Ottawa : ministère des Approvisionnements et services.
- Quinsey, V. L. (1984). *Politique institutionnelle de libération : identification des individus dangereux. Une revue de littérature*. *Criminologie*, 17 (2), 53-78
- Quirion, B., Vacheret, M. (2010). *Les mesures pénales pour adulte*. In M. LeBlanc et M. Cusson (éds), *Traité de criminologie empirique* (315-336). Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Quirion, B. (2012). *Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu. Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada*. *Déviance et Société*, 36, (3), 339-355.
- Robert, D. (2001). *Transformations récentes de la législation fédérale sur la mise en liberté sous condition au Canada. Une lecture à la lumière des écrits sur la notion de risque*. *Criminologie*, 34 (1), 73-99.
- Sprott, J.B., Webster, C.M., Doob, A.N. (2013). *Punishment Severity and Confidence in the Criminal Justice System*. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 55 (2), 278-292.

- Steffensmeir, D., Ulmer, J. Kramer, J. (1998). [The interaction of race, gender, and age in criminal sentencing: The punishment cost of being young, black, and male](#). *Criminology*, 36 (4), 763-798.
- Tonry, M. (1998). [Structuring Sentencing](#). *Crime and Justice*, 10, 267-337.
- Vacheret, M., Dozois, J., Lemire, G. (1998). [Le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie : la notion de risque](#), *Déviance et société*, 22 (1), 37-50.
- Vanhamme, F., Beyens, K. (2007). [La recherche en sentencing : un survol contextualisé](#). *Déviance et Société*, 31 (2), 199-228.
- von Hirsch, A. (1990). [Proportionality in the Philosophy of punishment: from "why Punish" to "how much ?"](#). *Criminal Law Forum*, 1, 259-290.
- Waïcquant, L. (1999). [Les prisons de la misère](#). Paris : Raisons d'agir.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part du professeur. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme à l'adresse suivante : valerie.preseault@umontreal.ca. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. **Le délai ne peut dépasser cinq jours.**

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Documents/Avis_absence_examen_form-19-28mai-2020.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.